

Dossier Quand un événement survient au sein de la famille

L'arrivée d'un enfant est plutôt signe de bonheur, mais une grossesse n'est pas toujours simple à vivre qu'il s'agisse de son premier né ou d'un second. A l'arrivée de la petite sœur ou du petit frère le rythme à la maison peut être bousculé et venir compliquer l'organisation familiale. Il en va de même pour une situation douloureuse que nous n'attendions pas et qui vient bouleverser nos repères...

On s'y prépare pourtant plus ou moins, on appréhende parfois un peu et le moment venu on peut se trouver bien débordé par la situation. Comme tout parent, il nous arrive de douter, nous nous faisons confiance aussi mais quand nous n'avons plus le temps de nous poser pour nous organiser... Est-on prêt à accepter qu'une personne étrangère à notre foyer nous vienne en aide ?

C'est pour mettre en lumière un service assez peu connu des familles que ce numéro présente les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Et en particulier, le métier de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) qui soutiennent les familles rencontrant une situation pouvant «chambouler» leur quotidien.

Sommaire

Dossier Quand un événement survient au sein de la famille

Des parents parlent aux parents

Témoignage - p. 2

L'avis d'un professionnel

Témoignage - p. 2-3

A votre service !

Un soutien quand un changement survient au sein de la famille - p.3

La vie du Réaap 66

- **Parents-pros66.fr** : le site qui centralise l'information pour les parents des PO - p. 4
- **De nouvelles actions** pour les parents dans les PO - p. 4

Quoi de neuf côté famille ?

L'application mobile « Caf - Mon Enfant » simplifie le quotidien des parents - p. 4



Des parents parlent aux parents

Témoignage recueilli avec l'appui de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural 66 (ADMR 66)

« Nous attendons notre premier enfant, plus que quelques jours et il sera enfin là. J'apprends que mon employeur me déplace à 200 km... dans une semaine ! C'est la panique ! Beaucoup de questions nous traversent l'esprit : dois-je renoncer à ce travail ? Impossible. Ma femme peut-elle me suivre ? Pas dans l'immédiat. Comment allons-nous gérer : la distance, nos rôles auprès de notre enfant, le quotidien sans moi ? Toutes ces questions qui nous viennent et personne pour se confier (nos familles et amis ne sont pas dans la région). Nous sommes « seuls », oui pas d'autre choix que de trouver une solution en un temps record : une jeune-fille au pair ? un assistant maternel ? Ça ne répond pas à nos besoins... Nous découvrons par hasard une association d'aide à domicile sur Internet, nous appelons. Super, un rendez-vous demain. Nous rencontrons la responsable du service, très à l'écoute elle comprend la situation d'urgence dans laquelle nous sommes, entend nos inquiétudes ; celles de ma femme qui va se retrouver seule avec un premier enfant et un mari absent physiquement, les miennes, moi qui me sent coupable de ne pas être à ses côtés tous les jours pour cette nouvelle aventure. Nous programmons la venue d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour préparer la transition avant mon départ. Elle constate que nous avons déjà bien préparé la venue du bébé, elle nous rassure aussi sur ce que nous pourrions mettre en place après sa naissance, seuls ou avec elle. Et puis, Marc naît, par césarienne, ma femme est très affaiblie physiquement par l'opération et moralement par mon départ imminent. Moi, je fulmine intérieurement ! Cela semblait compliqué en mon absence, mais là ma femme a tout juste l'énergie pour allaiter Marc... Heureusement que la TISF vient à la maison ! Chaque jour, son aide est un rayon de soleil dans nos vies : elle nous conseille pour donner les soins au bébé, elle prend en charge les activités que ma femme ne peut faire (repas, ménage...) et surtout elle nous écoute et nous conseille. Quand je rentre à la maison elle me rassure sur l'évolution de Marc, sur le bien-être de ma femme, sur mes compétences de père... Elle répond aussi à nos doutes de parent. Elle parvient même à diminuer mon sentiment de manquer plein de choses loin d'eux, et nous aide à préserver nos liens familiaux.

Ce n'est pas simple de demander l'aide de quelqu'un de l'extérieur, on pense que c'est réservé à ceux qui ne « savent pas faire ». Et bien non ! Nous avons besoin d'être secondés et nous avons trouvé une personne compétente pour prendre soin de notre enfant et de nous, qui a su nous laisser découvrir notre rôle de parent sans les tracas du quotidien, avec toujours un mot ou un regard d'encouragement, de réconfort. Si je croisais d'autres parents ayant besoin d'un vrai coup de main pour retrouver une certaine stabilité familiale, je leur conseillerais de s'adresser à une TISF et de ne surtout pas hésiter ! »

L'avis d'un professionnel

L'association Roussillonentraide et services d'accompagnement 66 (Réséda66) nous présente le rôle des Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)

« En tant que TISF, j'interviens au sein des familles lorsqu'un changement vient bouleverser le quotidien (grossesse, naissance, maladie, décès...) et que l'aide d'une personne extérieure peut aider les parents à retrouver un équilibre dans l'organisation de la vie familiale. Nous épaulons les parents sur une période définie en fonction des besoins que nous identifions avec eux. Au-delà d'une aide dans les tâches quotidiennes, nous soutenons les parents dans leur rôle éducatif pour que les liens familiaux s'établissent ou se maintiennent sereinement malgré l'événement qui fragilise la famille. Concrètement, nous travaillons avec les parents pour les aider dans la réalisation de tâches régulières : s'occuper du bain, donner le repas, accompagner le plus grand à l'école, et de certaines tâches ménagères (entretien du linge, stérilisation des biberons...). Cela leur permet de dégager du temps pour autre chose, comme prendre le temps de jouer avec leurs autres enfants afin que les liens restent forts malgré la situation, ou se rendre à un rendez-vous médical.



J'ai ainsi pu intervenir auprès d'une maman qui avait une fille âgée de 8 ans, elle venait d'avoir des jumeaux, lors de cet accompagnement je pouvais tout aussi bien intervenir pour la soutenir dans la prise en charge de ses bébés (bains, biberons..) qu'auprès de sa fille aînée (activités, devoirs). Nous sommes aussi à l'écoute de leurs doutes, de leurs questionnements. Nous ne remplaçons pas les parents dans leur rôle, ni ne remettons en question leur savoir-être ou savoir-faire. Notre accompagnement s'appuie sur leurs compétences et sur leurs choix, avec la distance nécessaire pour qu'ils ne se sentent ni jugés ni envahis chez eux. Le principe étant de permettre à la famille de redevenir autonome une fois la situation apaisée. Nous pouvons apporter des conseils pour préparer l'arrivée du nouveau-né (matériel adapté, achats courants...) ou proposer un nouvel aménagement du temps et de l'espace adapté aux besoins de la famille. Nous les orientons aussi vers d'autres services et actions qui pourront les aider dans leur vie de parent (crèche, actions destinées aux parents, activités de loisirs pour les enfants...). Les personnes qui n'ont jamais fait appel à nous nous perçoivent souvent comme des « aides ménagères » sans savoir que notre formation de deux ans (diplôme d'État) nous permet d'acquérir des compétences spécifiques concernant la petite enfance (besoins, rythme, prise en charge, éveil...), et que nous savons faire preuve d'une grande adaptation pour apporter une aide dans de nombreuses situations !

“ Nous sommes un soutien particulier pour prendre le temps de repenser l'organisation afin que cela convienne à tous les membres de la famille. Souvent notre présence permet aux parents de reprendre confiance en eux. ”

A votre service !

Un soutien quand un changement survient au sein de la famille

Les services d'aide et d'accompagnement au domicile apportent une aide temporaire aux familles confrontées à un événement familial récent ou à une difficulté passagère. Cette aide peut être demandée si vous êtes dans l'une de ces situations :

- grossesse, naissance, adoption
- famille nombreuse
- famille recomposée
- séparation
- parent isolé en démarche d'insertion
- enfants ou parents ayant besoin de soins ou traitement médicaux de courte ou de longue durée,
- décès d'un enfant ou d'un parent

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier d'une intervention d'aide et d'accompagnement à domicile avec le soutien financier de la Caf ou de la Msa, vous devez être allocataire et :

- avoir au moins un enfant à charge de moins de 12 ans ou de moins de 16 ans selon l'événement,
- ou attendre votre premier enfant
- s'adresser à un organisme conventionné.

→ Plus d'informations sur les services aux parents sur le site : www.parents-pros66.fr



En cliquant sur les images ci-dessus vous accédez à la plaquette d'information pour chaque situation

Contacts

Perpignan et communes proches

Association « Réséda »
04 68 50 29 28



Association « Joseph Sauvy »
04 68 98 39 11



Autres communes du département

Association « ADMR 66 »
04 68 89 32 60



Association « Joseph Sauvy »
04 68 98 39 11



Parents-pros66.fr : le site qui centralise l'information pour les parents des PO



La Caisse d'allocations familiales des PO, le Réaap66 et le réseau des relais assistants maternels (Ram 66), vous donnent rendez-vous sur un nouveau site internet dédié aux parents et aux professionnels pour faciliter l'accès à l'information et aux services locaux.

Au sein du site parents-pros66 vous trouverez diverses informations selon votre situation et vos besoins, concernant notamment :

- Le soutien aux parents
- L'accueil des jeunes enfants
- Le temps libre des enfants
- Les vacances enfant-famille
- Les aides aux jeunes

De nouvelles actions pour les parents dans les PO

Le Réaap66 attribue annuellement un label aux actions qui répondent aux critères de la Charte nationale des Réaap et aux besoins des parents, pour les soutenir dans leur rôle et les relations parents-enfants.

Suite à l'appel à projets 2017, une **vingtaine de nouvelles actions « Parentalité »** rejoignent cette année l'offre proposée aux parents dans les PO.

Le réseau accueille ainsi de nouveaux membres (centres sociaux, services de communes et communautés de communes, associations...) qui proposent aux parents d'enfants de 0 à 18 ans des services et actions aussi variés que des groupes d'échanges ou de parole, des ateliers parents-enfants, des conférences-débats, la médiation familiale, l'écoute et le soutien aux parents d'enfants hospitalisés, aux parents d'ados, et bien d'autres ! A découvrir sur le site **parents-pros66.fr**.

Quoi de neuf côté famille ?

L'application mobile «Caf - Mon Enfant» simplifie le quotidien des parents

Vous connaissez le site mon-enfant.fr, dédié aux informations relatives à la petite enfance ?

La Caisse nationale des allocations familiales lui a donné une petite sœur : l'Appli mobile « Caf - Mon Enfant », lancée en mai dernier.

Trouver tous les moyens de garde près de chez vous (crèches, assistants maternels, centres de loisirs, maison d'assistants maternels (Mam), ou encore relais d'assistants maternels), c'est désormais possible avec cette nouvelle application officielle disponible gratuitement sur Google Play (Android) et Apple Store (IOS).

Elle propose un simulateur « **Combien ça coûte** » qui permet d'évaluer le coût en crèche, et d'avoir des informations sur les aides possibles en cas d'embauche d'un assistant maternel.

Cette application vous permet aussi d'accéder à la présentation des actions de soutien aux parents référencées pour chaque département.

↓ Découvrez l'application mobile sur le site Caf.fr



Coordonnatrice du Réaap 66
Alice Pézé - 04 68 08 17 50
alice.peze@caf.fr